

ÉCRANS ET LUCARNES

Bulletin de l'Association Française des Enseignants et des Chercheurs en Cinéma et Audiovisuel

Siège social : BIFI, 100 rue du faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris

UNE NOUVELLE ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS EN CINÉMA ET AUDIOVISUEL

Le projet de création d'une association réunissant tous les enseignants et les chercheurs en cinéma et audiovisuel de statut universitaire remonte à une dizaine d'années, en 1986, au moment de la mise en place des diplômes nationaux (licence et maîtrise de cinéma et audiovisuel). D'autres tentatives avaient eu lieu auparavant dès 1968-69 avec l'ADEC et ses deux congrès de Bordeaux et de Nancy. L'A.G. constitutive de l'AFECCA V de février 1986 n'avait pas eu de suites. Entre temps, plusieurs chercheurs universitaires ont participé activement à la vie de l'AFRHC, qui réunit les historiens, à l'association *Les ailes du désir*, qui réunit les partenaires de l'enseignement A3 (devenu L) dans l'enseignement secondaire, ou à des associations régionales. Une nouvelle

association, *Arsept*, a été créée en 1996. Elle se propose de rassembler les enseignants et les chercheurs spécialisés en esthétique du cinéma. La plupart des collègues réunis lors d'une assemblée nationale au centre Saint-Charles le 15 mars 1997 ont souhaité créer une nouvelle association en reprenant les statuts de l'AFECCA V tels qu'ils avaient été définis en 1986.

Les statuts de l'AFECCA V ont été déposés à la préfecture de police en avril 1997. Une campagne d'adhésion a été lancée avec un certain succès puisque l'AFECCA V regroupe aujourd'hui près de cent adhérents, ceux-ci appartiennent à une vingtaine d'universités différentes. Les buts de l'AFECCA V sont très clairs : il s'agit de regrouper tous les enseignants de cinéma et d'audiovisuel, quelles que soient leurs

disciplines d'origine et leur rattachement à telle ou telle UFR. Cinéma et audiovisuel, c'est-à-dire cinéma comme art, langage, industrie, expression culturelle..., mais aussi audiovisuel ; même si le terme est peu satisfaisant parce que difficile à définir, il regroupe les arts audiovisuels, la télévision, la photo, les nouvelles images, etc. L'AFECCA V est ouverte aux littéraires, aux linguistes, aux sémiologues, aux économistes, aux historiens, aux anthropologues, aux sociologues, aux psychologues, bref à toutes les disciplines qui ont abordé à un moment de leur développement le cinéma ou l'audiovisuel.

Le cinéma et l'audiovisuel sont en pleine expansion en tant que discipline universitaire, comme en témoignent les

créations de postes publiées tous les ans. Certes, il y a un grave déséquilibre entre les universités parisiennes et celles de province. Les statuts sont très différents d'une université à l'autre, de même que les ancrages disciplinaires. Quelques dizaines de thèses sont soutenues tous les ans ; certaines ont été rapidement publiées. L'AFECCA V doit offrir à tous les enseignants et à tous les chercheurs une structure d'accueil, d'information et de discussion comme il en existe dans la plupart des disciplines traditionnelles, et près de nous en information et communication. Elle organisera son premier congrès en septembre 1998.

Michel MARIE

POUR CONTACTER L'AFECCA V

Vous souhaitez contacter l'AFECCA V, son bureau est à votre disposition :

Président : André Gardies ; Vice-présidents : René Prédal et Michel Marie ; Secrétaire général : Geneviève Sellier ; Secrétaire adjoint : René Odin ; Trésorier : René Monnier

Vous pouvez plus particulièrement vous adresser à :

- André Gardies, 25 rue des 3 pierres, 69007 Lyon
- Geneviève Sellier, 56 rue de Paradis, 75010 Paris

Voici la liste des correspondants de l'AFECCA V. Si votre centre universitaire ou votre établissement n'est pas représenté, n'hésitez pas à proposer vos services et à associer ainsi votre université à l'élaboration des prochains bulletins.

René Gardies (*Aix-Marseille*), Jean-Pierre Bertin-Maghit (*Bordeaux 3*), René Prédal (*Caen*), René Monnier (*Dijon*), Caroline Eades (*Grenoble 3*), Yannick Lebtahi (*Lille 3*), Jacques Gerstenkorn (*Lyon 2*), François de la Bretèque (*Montpellier 3*), Jean-Pierre Esquenazi (*Metz*), Raphaëlle Moine (*Nancy 2*), Claude Murcia (*Poitiers*), Nicole de Mourgues (*Rouen*), Marie-Françoise Grange (*Saint-Étienne*), Michel Cieutat (*Strasbourg*), Anne-Marie Duguet (*Paris 1*), Jean A. Gili (*Paris 1*), Michel Marie (*Paris 3*), Roger Odin (*Paris 3*), Thierry Lefebvre (*Paris 7*), Rosemarie Meyer (*Paris 8*), Claudine de France (CNRS ; *Paris 10*), Francis Vanoye (*Paris 10*), Michel Rolland (*Cergy-Pontoise*), Annie Comolli (EPHE), Françoise Denoyelle (*École Louis Lumière*)

APPEL A COTISATION 1998

Vous trouverez un bulletin d'adhésion en dernière page d'*Écrans et Lucarnes*. Les adhérents de l'AFECCA V sont invités à envoyer leur cotisation pour 1998 à partir du 1er janvier au trésorier de l'AFECCA V :

René MONNIER, 43, rue de Tolbiac, 75013 Paris

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'AFECCA V. Le montant des cotisations est de : 150 francs pour les titulaires ; 100 francs pour les non-titulaires.

Vous voulez faire paraître une information, une annonce... dans *Écrans et Lucarnes*. Adressez votre courrier au responsable de la commission Publications : Raphaëlle Moine, 18 rue Campo-Formio, 75013 Paris

COMMISSIONS

Différentes commissions, espaces de réflexion, d'étude et de proposition, ont été constituées au sein de l'AFECCA V. Les collègues désireux de participer aux travaux de ces commissions sont invités à se manifester auprès de leurs responsables.

Commission Congrès (Responsable : Francis Vanoye, 7 rue du 25 août 1944, 92100 Boulogne)

La commission prépare et organise le premier congrès de l'AFECCA V qui se tiendra fin septembre 1998. Cette manifestation comprendra des journées de colloque sur le thème *Nouvelles approches, images nouvelles* et une Assemblée Générale de l'association. (Voir dans ce bulletin le texte de Jean-Pierre Esquenazi)

Commission Publications (Responsable : Raphaëlle Moine, 18 rue Campo-Formio, 75013 Paris)

La commission s'occupe principalement pour le moment de la réalisation du bulletin semestriel *Écrans et Lucarnes*, dont l'objectif est de faciliter les échanges et la circulation des informations concernant la vie de l'AFECCA V, la vie universitaire et la vie de la recherche. La commission attend votre collaboration et vos suggestions afin de proposer un bulletin qui remplisse au mieux sa fonction de liaison entre les membres de l'association.

Commission Enseignement (Responsable : André Gardies, 25 rue des trois pierres, 69007 Lyon)

La commission "enseignement" est chargée des questions concernant aussi bien les enseignements existants que les secteurs à développer. La tâche urgente et prioritaire pour ces prochains mois concerne les modalités d'accès de nos diplômés à l'enseignement secondaire : création de CAPES et d'Agrégation spécifiques, aménagement des concours actuels, créations de concours à dominante "cinéma", ou tout autre projet ? Il est essentiel que notre Association définisse une position à faire valoir et à défendre auprès des Ministères compétents. Une première série de suggestions a été adressée par le responsable aux membres "officiels" de la commission, afin d'en assurer une plus large diffusion. Toutes les propositions, individuelles ou émanant de groupes de réflexion, peuvent être adressées au responsable de la commission.

Commission Relations Internationales (Responsable : Roger Odin, 96 rue de Maubeuge, 75010 Paris)

Parmi les objectifs de cette commission on peut citer : développer les relations avec les autres associations, conduire une réflexion sur la façon dont est conçu l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le monde, mettre en contact les équipes de recherche et les chercheurs du champ, susciter des travaux de recherche communs, encourager la constitution de réseaux, établir des relations avec les principaux organismes qui s'intéressent au développement des relations internationales à l'université...

Les collègues qui souhaitent participer aux travaux de cette commission sont invités à se manifester auprès de Roger Odin.

Commission Problèmes Juridiques (Responsable : Michel Marie, 4 rue Mouffle, 75011 Paris)

L'AFECCA V a décidé d'ouvrir une commission juridique afin d'étudier les questions posées par l'accès aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans le cadre des activités d'enseignement supérieur et de recherche. Cette commission est coordonnée par Michel Marie pour Paris et par René Monnier (univ. de Dijon) pour les universités de province. Elle proposera au bureau de l'AFECCA V un texte à soumettre aux autorités de tutelle afin de faire avancer ce dossier difficile et très stratégique. Tous les collègues qui ont pu rencontrer des difficultés à ce sujet ou qui ont des propositions à formuler peuvent les adresser à Michel Marie et à René Monnier. Le concours d'un collègue spécialiste de droit privé est le bienvenu. (Voir dans ce bulletin le texte de Michel Marie)

Commission Recherche (Responsable : René Prédal, 30 rue du milieu, 14000 Caen)

L'idée est de dresser un état des lieux, ou plutôt de s'attacher à une défense et illustration de la recherche en cinéma et audiovisuel. C'est dire que, dans la foulée d'une première étape de recensement - et parfois déjà parallèlement à la campagne d'information - s'engagera aussi une réflexion sur la spécificité de cette recherche prise au sein de tout ce qui se produit sur le cinéma : théorie/critique, revues/livres, colloques/rencontres... Outre valoriser ce travail pas toujours bien identifié hors (et même à l'intérieur) de l'Université, notre entreprise entend favoriser la communication entre chercheurs et groupes d'études pour que se dégagent quelques grands axes actuels de préoccupations communes comme les complémentarités les plus évidentes, sans oublier la question de la diffusion des résultats de cette recherche. Plus concrètement, les membres de l'association viennent d'être appelés à figurer avec leurs domaines de prédilection et leurs travaux dans un annuaire des adhérents actuellement en fabrication.

Compte rendu d'une rencontre avec Madame le professeur Danièle Pistone (mission scientifique et technique du Ministère de l'enseignement supérieur)

Madame le professeur Danièle Pistone, chargée de mission pour les enseignements artistiques à la M.S.T. a reçu le président de l'AFECCA V, André Gardies, accompagné de deux membres du C.A. , Claude Murcia et Michel Marie le mardi 25 novembre. Cette rencontre a été particulièrement cordiale et Madame Pistone s'est félicitée de l'existence de notre association. Nous lui avons présenté notre premier bulletin, nos statuts, nos objectifs et la liste de nos adhérents. Madame Pistone a vivement souhaité pouvoir s'appuyer sur le réseau des correspondants de l'AFECCA V lorsqu'elle mènera de nouvelles enquêtes sur les cursus, l'état des composantes et les projets relevant des études cinématographiques et audiovisuelles. Il semble essentiel de répondre à cette attente. Plusieurs points ont été abordés : les concours de recrutement, les diplômes à créer, l'annuaire des enseignants d'arts.

L'hypothèse d'un CAPES et d'une agrégation de cinéma et audiovisuel ne semble pas correspondre aux objectifs du Ministère, qui cherche plutôt à regrouper les formations disciplinaires et donc n'entend pas créer de nouveaux concours spécialisés. Des options "cinéma et audiovisuel" au sein de certains CAPES et Agrégations actuels semblent plus réalistes. La commission "Enseignement" de l'AFECCA V va adresser des propositions plus précises au Ministère à ce sujet. Du point de vue des débouchés pour nos étudiants et des diplômes susceptibles d'être créés, des projets de DEUST semblent envisageables, des DEUST spécialisés dans l'initiation au cinéma pour l'enfance ou la petite enfance (école et collèges) ; ceux-ci permettraient d'offrir, en liaison avec le cadre associatif, une formation universitaire solide et de nouveaux débouchés aux étudiants intéressés par la pédagogie. Un diplôme de ce type existe déjà en musique, le diplôme de musicien intervenant (DUMI). Il pourrait également être créé pour le cinéma et l'audiovisuel ; les collectivités locales y sont en général assez favorables. Les diplômes plus avancés, type MST ou DESS, ne sont envisageables que pour des créneaux professionnels très étroits et des effectifs restreints. Madame Pistone fait part de son projet d'un annuaire global des enseignants titulaires relevant des enseignements artistiques ; l'AFECCA V va s'associer à celui-ci. Un service informatique localisé à Paris 1, *Art Inter*,

permet de centraliser les données. Si la liste des thèses peut être consultée, celle des maîtrises ne l'est pas. Elle serait cependant très utile. La création et l'existence d'une association telle que la nôtre, regroupant des spécialistes de cinéma et d'audiovisuel provenant d'horizons disciplinaires très divers est une excellente initiative que le MRT ne peut qu'encourager.

Problèmes juridiques posés par l'accès aux œuvres

Le développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans l'institution éducative, tous cycles confondus, est gravement entravé par le statut juridique des œuvres audiovisuelles. Ce statut fait d'un hors-la-loi tout enseignant qui cite un extrait de film ou d'émission de télévision sans en avoir acquis préalablement les droits. Situation kafkaïenne bien connue de tous. Les différentes discussions développées entre le Ministère de la Culture (très soucieux des droits des auteurs et des professionnels du secteur) et le Ministère de l'éducation nationale (qui n'entend pas subventionner une industrie privée) n'ont jamais abouti même si elles sont régulièrement, et même très récemment, remises sur le chantier. Bien entendu, derrière la question juridique, on trouve la question financière : les professionnels considèrent les élèves et les enseignants comme des clients, l'Éducation Nationale comme un immense marché à prospecter et ces derniers (les élèves et les enseignants) considèrent le patrimoine audiovisuel comme devant être, comme le patrimoine littéraire, accessible à tous.

D'abord, un petit rappel de la législation en vigueur. Elle est extraordinairement restrictive et présuppose que les "représentations" (la notion de présentation n'est pas juridique) publiques, même gratuites et s'agissant de très brefs extraits, d'œuvres audiovisuelles ou cinématographiques, doivent être autorisées par les détenteurs des droits correspondants, à savoir les producteurs et les distributeurs. Elle est régie par le code de la propriété intellectuelle (loi du 1/7/1992) qui regroupe les lois du 11/3/1957 sur la propriété littéraire et artistique et la loi du 3/7/1985 relative aux droits d'auteur, des producteurs et des entreprises de communication audiovisuelle. Ces lois assimilent tout acte de représentation ou de reproduction, sans l'accord des auteurs ou de leurs ayants droit, à une **contrefaçon**. Le délit de contrefaçon est sévèrement réprimé par des amendes et des peines d'emprisonnement. Les enseignants qui utilisent quelques minutes de films ou

d'émissions enregistrés à titre privé sont donc assimilés par la loi à des contrefacteurs donc à des pirates au même titre que les trafiquants de cassettes vidéo qui exploitent les films les plus récents. La loi précise même que le simple prêt à un tiers d'un film enregistré à titre privé est interdit puisqu'il est "exclusivement réservé à l'usage du copiste et de sa famille", au sens le plus restreint. Cette assimilation est d'ailleurs confirmée par les buts et les activités de l'ALPA (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle) gérée par le Centre National de la Cinématographie en relation étroite avec des fédérations de distributeurs cinéma et vidéo. L'ALPA intervient tous les ans pour saisir des fonds de documentation audiovisuelle dans des établissements d'enseignement. Elle mène une politique fondée sur le "tout répressif" énumérant comme un titre de gloire les saisies de vidéocassettes même vierges (!) et les inculpations. La seule voie légale que préconise le Centre National de la Cinématographie est celle de l'acquisition des droits. Or ceux ci sont prohibitifs et toujours limités dans le temps et pour un public restreint. Ils s'élèvent par exemple à environ 500 000 francs (pour trois ans et une centaine de lycées, donc un petit millier d'élèves des options officielles) pour l'acquisition des droits de chaque film de l'option cinéma du programme du baccalauréat "L". Cette situation est aberrante. Elle interdit l'application des programmes officiels d'enseignement qui prônent de plus en plus et dans tous les cycles l'éducation à l'image. Les programmes des classes de secondes, premières et terminales supposent la connaissance de films de toutes époques de l'histoire du cinéma, films que la plupart des éditeurs privés ne proposent même pas à leurs catalogues.

Il ne s'agit certes pas de nier le bien fondé de la rémunération des droits des auteurs. Au contraire, les enseignants comme tous les citoyens peuvent se féliciter de l'originalité du droit français qui protège celui des auteurs sans privilégier outrageusement celui des producteurs, comme le fait le

système anglo-saxon du "copyright" (bien que le système français actuel privilégie en fait non les auteurs mais les distributeurs, corporation la plus éloignée de la création et la plus proche du commerce). Mais les textes juridiques de 1985 et de 1992 ne tiennent absolument pas compte de la réalité des situations d'enseignement et de recherche, liée au développement spectaculaire de l'image et de l'audiovisuel comme élément de référence ou objet d'étude dans tout le système éducatif. La négociation contractuelle, titre par titre, est inapplicable. Qui plus est, elle est pédagogiquement absurde car l'acte pédagogique suppose à tout moment le libre choix de l'exemple. Seul un système forfaitaire (par exemple sous la forme d'une taxe spéciale), tel celui qui a été mis en place pour la rémunération de la copie privée gérée par la PROCIREP ou pour les photocopies de documents imprimés, permettrait de résoudre dans l'intérêt des professionnels comme de l'enseignement et de la recherche l'ensemble des difficultés engendrées par l'utilisation légitime et de plus en plus massive de l'image et du cinéma à l'école comme à l'université. Le recours à

des organismes comme l'ADAV qui négocie les droits auprès de certains distributeurs peut être considéré comme une solution partielle et utile pour les bibliothèques universitaires et les centres de documentation. Mais l'enseignement et les recherches ne peuvent dépendre du caractère nécessairement sélectif et limité de ces catalogues, de plus toujours mobiles (les droits sont acquis pour des périodes de quelques années).

Tant qu'une réforme importante de la législation en vigueur (les lois de 1957 et de 1985) n'aura pas été discutée et adoptée par le parlement, les enseignants et les chercheurs en cinéma et audiovisuel qui désirent réellement pratiquer et développer leur discipline seront condamnés au statut de pirates. C'est peut-être pour cela que le Centre National de la Cinématographie a inscrit non sans humour au programme des écoles, dans le dispositif "École et cinéma" *Les Contrebandiers de Moonfleet* et *Le Corsaire rouge* (*The Crimson Pirate* en version originale).

Michel Marie

Nouveaux collègues, année universitaire 1997

Martin Barnier, nommé maître de conférences à l'Université Lumière (Lyon 2), auteur d'une thèse d'histoire du cinéma, "Les voix de la liberté, la généralisation du cinéma parlant", dirigée par Jean-Louis Leutrat et soutenue en novembre 1996 à l'université de Paris 3.

Véronique Campan, nommée maître de conférences à l'université de Poitiers, auteur d'une thèse d'esthétique du cinéma, "Approche phénoménologique de l'écoute filmique", dirigée par Roger Odin et soutenue en novembre 1996 à l'université de Paris 3.

Thierry Lefebvre, nommé maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Paris 7/Denis Diderot, auteur d'une thèse d'histoire du cinéma, "Cinéma et discours hygiéniste (1890-1930)", dirigée par Michel Marie et soutenue en novembre 1996 à l'université de Paris 3.

Sylvia Paggi, nommée maître de conférences en sciences de l'information et de la communication (profil "image") à l'Université de Nice, auteur d'une thèse d'anthropologie filmique, "Une enquête vidéographique en anthropologie : la vinification traditionnelle aux îles éoliennes", dirigée par Claudine de France et soutenue en 1996 à l'université de Paris 10.

Geneviève Sellier, nommée maître de conférences à l'université de Caen, auteur d'une thèse d'histoire du cinéma, "Jean Grémillon, le cinéma est à vous", dirigée par Michel Marie et soutenue à l'université de Paris 3 en 1987.

Monique Sicard, nommée maître de conférences à l'université Lumière (Lyon 2) en "photographie et images", auteur d'une thèse de philosophie/sciences de l'information et de

la communication, "L'image comme preuve, essai critique sur les relations entre la science et les images", dirigée par Nicole Boulestreau et soutenue en 1996 à l'université de Paris 10 .

Écrans et Lucarnes publiera dans son prochain numéro la liste des thèses de doctorat soutenues en 1996 et 1997.

VIE UNIVERSITAIRE

Deux nouvelles licences viennent de recevoir l'habilitation du Ministère : une licence d'Études Cinématographiques à l'Université Paris 10, département des lettres, langue et philosophie ; une licence d'Arts du Spectacle à l'Université de Poitiers. Elles ouvriront à la rentrée 1998.

Un DESS documentaire "Filmer le réel" a été créé à la rentrée 1997 à l'Université Nancy 2, Institut Européen du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Un département des Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran (ASIE) vient d'être constitué à l'Université Lyon 2 au sein de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences du Langage. Il regroupe les secteurs pédagogiques développant des enseignements de cinéma, photographie, vidéo, théâtre et danse. Christine Hamon, professeur d'Études Théâtrales, vient d'en être élue directrice.

CONGRES DE L'AFECCA - septembre 1998 "Nouvelles approches, images nouvelles"

Ce premier congrès de l'AFECCA nous donnera l'occasion d'exercer notre métier de chercheurs autour de thèmes plus brûlants qu'ils n'en ont l'air à première vue : la **question de l'enseignement** implique une réflexion autour de l'objet, dont nous savons que ses limites font problème. Et le motif des **images nouvelles** nous oblige à poser la question de la justesse de nos concepts et de nos problématiques, dans l'évaluation de celles-ci. Si nous acceptons de considérer, au moins méthodologiquement, que nous savons peu de choses sur ces deux sujets, et donc d'accepter la confrontation entre les différentes positions, nous aurons peut-être jeté les bases d'une réflexion - sans doute nécessaire aujourd'hui - sur l'épistémologie de notre discipline.

Jean-Pierre Esquenazi

iris - revue de théorie de l'image et du son / A Journal of Theory on Image and Sound (41, avenue Gambetta, 75020 Paris) nous communique :

ÉDITEURS INVITES

Depuis ses débuts, la revue *iris* a cherché à s'ouvrir à divers champs disciplinaires susceptibles d'apporter leur éclairage spécifique à la théorie de l'image et du son. Elle s'est aussi employée à développer le dialogue entre les chercheurs et à réunir de multiples points de vue en engageant des débats théoriques autour de thèmes précis. Dans cette même logique, et pour élargir l'échange à un autre niveau, la rédaction française de *iris* souhaite accueillir des propositions de thèmes et offrir à des chercheurs la possibilité, en tant qu'éditeur invité, de concevoir et de coordonner un numéro autour d'un sujet susceptible de nourrir la réflexion collective (les actes de colloque sont envisageables). Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir une proposition avec appel d'articles à l'adresse de la revue.

SECRETARIAT DE RÉDACTION

iris recherche une personne bénévole pour son secrétariat de rédaction, de préférence francophone et à l'aise en anglais, habitant la région parisienne. Un(e) étudiant(e) en thèse serait bienvenu(e). Merci de contacter Dominique Blüher au 01 46 36 80 89

Écrans et Lucarnes vous annonce les prochains colloques :

- Cinéma : mythe et mythologies, 4ème colloque SERCIA, du 9 au 11 février 1998, University College London (pour tout renseignement, Mme Zeenat SALEH, secrétaire de la SERCIA, 8 rue Ronchoux 25000 Besançon - 03 81 83 07 65)
- Littératures populaires : mutations génériques, mutations médiatiques, du 12 au 15 mai 1998, Université de Limoges (Jacques Migozzi et Claude Filteau, Centre de Recherches sur les littératures populaires, Faculté des lettres et sciences humaines, 39 E rue Camille Guérin, 87036 Limoges Cedex)
- Eisenstein, du 11 au 18 juillet 1998, à Cerisy (D. Chateau, F. Jost et M. Lefebvre)
- Godard et le métier d'artiste, du 13 au 20 août 1998, à Cerisy (G. Delavaud, J.-P. Esquenazi, M.-F. Grange)

Équipes de recherches

Dans chacun de ses numéros, *Écrans et Lucarnes* vous présentera des équipes de recherches en cinéma et audiovisuel. Le LERTEC à Lyon 2 et le CREM à Metz inaugurent la série.

LE LERTEC A LYON 2

Fiche d'identité :

Intitulé : Lecture Et Réception du Texte Contemporain.

Statut : Équipe d'accueil.

Domiciliation : Université Lumière-Lyon2,
18 quai Claude Bernard 69007 LYON

Téléphone / fax : 04-78-69-74-03

Adresse E.mail : LERTEC@univ-lyon2.fr

Directeur : Serge Gaubert

Responsable Littérature : Serge Gaubert / Responsable Théâtre : Christine Hamon-Siréjols /

Responsable Cinéma : André Gardies

Le LERTEC réunit une cinquantaine de chercheurs (étudiants en thèse, enseignants du secondaire et du supérieur, chercheurs isolés) travaillant dans les domaines de la littérature contemporaine, du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel. Il s'affiche donc comme résolument interdisciplinaire. Il est né de la fusion, en 1995, du Groupe de Recherches sur les Interférences entre le Théâtre et le Cinéma (GRITEC, "Jeune équipe") et le Centre de Recherches sur la Littérature Contemporaine.

Afin d'être un véritable lieu de rencontre, d'échanges et de recherche le LERTEC travaille sur des objets communs (auteurs, thèmes, questions contemporaines, etc.) à partir de chacun des trois domaines spécifiques, littérature, théâtre, cinéma. Ainsi depuis l'année dernière tous les chercheurs se sont réunis autour de l'oeuvre de Marguerite Duras. Un colloque international, *Duras 3D*, organisé en novembre 1997, s'est inscrit dans le prolongement logique de ce champ de réflexion. Ce colloque fera l'objet d'une publication qui s'ajoutera aux nombreuses publications antérieures : une dizaine de titres dans la collection "Lire" (*Lire Reverzy*, *Lire Cocteau*, *Lire Tardieu*, etc., aux Presses Universitaires de Lyon), deux ouvrages sur les franges d'interférences entre théâtre et cinéma (*Cinéma et théâtralité*, *Le spectaculaire*, éditions Aléas, Lyon), la revue *Génériques*.

En raison de sa vocation interdisciplinaire ainsi que de sa capacité d'accueil et d'encadrement, le LERTEC apparaît comme un lieu essentiel de recherche sur les arts

contemporains en France. Il accueille les étudiants et chercheurs au plan régional aussi bien que national et international. Une plaquette de présentation détaillée peut être demandée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

André Gardies

LE CREM A METZ

Le CREM compte actuellement deux équipes, qui travaillent l'une sur le rapport entre l'information et les médiations, l'autre sur les nouvelles scénographies engendrées par les technologies de pointe. On peut résumer les problématiques de la manière suivante :

1) L'information, aujourd'hui, ne peut plus être réduite à un ensemble de contenus accompagnés, conduits ou mis en scène par un système d'opérations énonciatives. L'explosion des dispositifs de médiatisation nous conduit à ne pas considérer seulement l'information, mais des *systèmes sociaux d'information*.. C'est donc en suivant l'information d'un bout à l'autre de la chaîne sociale qu'on tente de l'étudier : depuis sa conception jusqu'à sa consommation-réception et son interprétation. La production, la diffusion et l'interprétation de l'information construisent une forme spécifique de transaction sociale qui est l'objet d'étude. Les questions du contexte et du co-texte deviennent primordiales : considérée historiquement, l'information témoigne des capacités comme des contradictions d'une société, de son état et de ses métamorphoses.

2) Les expériences du "virtuel" transforment les registres de la visibilité, les scénographies et les dramaturgies. Selon les cas, il peut s'agir de "nouvelles images", de nouveaux dispositifs de visualisation ou de sonorisation, de nouvelles relations entre fonctions visuelle, acoustique, haptique. On vise à comprendre les hybridations entre dispositifs "anciens" et "nouveaux", les significations qui en découlent, en replaçant les événements dans leurs situations de communication, et en préservant leurs dimensions spectaculaires et esthétiques. On cherche également à appréhender les nouvelles configurations symboliques et les nouveaux régimes de visibilité qui peuvent en résulter. Il faut alors mettre à l'épreuve les concepts utilisés ("virtuel", "hypertexte", etc.) pour décrire ces dispositifs.

Jean-Pierre Esquenazi

TRIBUNE LIBRE : Enseigner la pratique du cinéma ?

Écrans et Lucarnes ouvre ses colonnes à vos réflexions sur l'enseignement et la recherche en cinéma et audiovisuel. Nous attendons vos réactions à ces deux textes sur l'enseignement de la pratique du cinéma à l'Université ainsi que vos contributions sur toutes les questions que nos pratiques d'enseignants et de chercheurs ne manquent pas de susciter.

OUI, PEUT-ÊTRE ...

Autant l'avouer d'entrée : cela fait longtemps que je tourne autour de cette question sans parvenir à me faire une idée claire de la réponse à y apporter (j'ai déjà abordé plusieurs fois ce sujet, notamment dans un texte du Colloque "Art et pédagogie", CIEREC, Université de Saint Étienne, 1985, et dans "Rêverie pédagogique", *Hors Cadre*, N°5, p. 17-31, mais depuis, j'ai changé d'avis sur certains points). Si je regarde la façon dont j'ai réagi durant ces dernières années, je constate que j'ai eu une double position :

1. pousser à introduire la pratique dans le secondaire, j'ai participé de 1983 à 1990, sous la responsabilité de Pierre Baqué, au Groupe de rédaction des programmes et au Groupe de suivi de l'enseignement du Cinéma et de l'Audiovisuel dans les lycées, puis j'ai présidé le Groupe d'étude technique "Arts du spectacle" (Théâtre, Cinéma, Audiovisuel) du Conseil National des Programmes dans le cadre de la réforme du secondaire de 1991 ;

2. refuser cette introduction à l'Université.

L'introduction de la pratique dans le secondaire, en parallèle avec un

enseignement théorique, répondait pour moi à deux motivations : faire que les élèves aient l'occasion de tenter de s'exprimer avec le langage des images et des sons ; leur permettre de regarder autrement les productions audiovisuelles qui leur sont données à voir. Il me semble que les résultats obtenus dans le cadre des Options ont été très largement positifs mais, il est clair que cette introduction a également eu des effets pervers en particulier celui de renforcer l'adhésion aux mythes du cinéma ; plus grave, elle a conduit à ce que l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel, pourtant affiché dans les textes ministériels comme non professionnalisant, soit souvent vécu comme une pré-formation professionnelle par les élèves, les parents et bien des enseignants. Avec le recul, il me semble que "l'erreur" a été d'enfermer cet enseignement dans le secteur Art - à l'époque, ce n'était pas une erreur mais une contrainte institutionnelle : il n'y avait pas d'autres moyens pour faire entrer le cinéma et l'audiovisuel dans l'enseignement - et que la seule façon d'éviter les dérives est de rompre avec le "cinéma" pour proposer un enseignement du langage des images et des sons ; cela suppose une approche de la pratique qui ne mette pas l'accent sur les acquisitions techniques mais sur le fonctionnement du langage lui-même. Cet enseignement devrait concerner tous les élèves et s'inscrire dans la perspective généraliste de l'apprentissage des langages fondamentaux. Un tel enseignement reste pour l'essentiel à mettre en place. Il y a là un enjeu culturel et social auquel un gouvernement de gauche se devrait d'être sensible.

Les arguments pour refuser l'enseignement de la pratique à l'Université sont bien connus : outre le souci d'éviter un afflux massif reposant sur une relation mythifiée au cinéma et de ne pas leurrer les étudiants (actuellement, les universités n'ont pas les moyens de faire cet enseignement), il s'agissait surtout de raisons institutionnelles : marquer le territoire de l'université par rapport aux écoles et faire reconnaître le cinéma et l'audiovisuel comme un secteur universitaire à part égale avec les autres. Maintenant que cette reconnaissance est acquise, il est possible de revoir plus sereinement cette question.

1. On peut tout d'abord soutenir que tout enseignement théorique est d'une certaine façon enseignement de la pratique ; cela peut sembler jouer avec les mots, mais je crois que même pour ceux qui veulent faire du cinéma, la théorie a sa raison d'être ; de plus en plus d'étudiants viennent d'ailleurs à l'université dans cette optique.

2. Dans un certain nombre de cours, le recours à une pratique légère peut être bénéfique à la réflexion théorique. La visée, dans ce cas, n'est pas de faire des films, mais d'expérimenter pour mieux penser une question. Par exemple, travaillant sur le thème de l'audiovisuel amateur, de sa place et de son rôle dans la société, je trouve utile que les étudiants réfléchissent sur cette question en faisant une petite réalisation.

3. On peut, avec beaucoup de précautions, tenter d'enseigner une pratique de recherche en rupture avec l'audiovisuel dominant ; je ne pense pas seulement au cinéma expérimental, mais à une pratique légère du documentaire, de l'essai, etc. Là encore l'objectif n'est pas d'aboutir à des produits finis mais plutôt à des sortes de maquettes (qui pourraient, éventuellement, être reprises dans un autre cadre pour une réalisation). Il est souhaitable que cette maquette s'accompagne d'un texte réflexif explicitant les enjeux de la recherche.

4. Il y a des secteurs où enseigner la pratique s'impose quasiment : l'exemple type est celui de l'ethnologie. Dans ce cas, enseigner la pratique ne consiste pas tant en un enseignement technique qu'en une réflexion sur les enjeux de l'acte de filmer dans une perspective ethnologique. De nombreux autres secteurs sont concernés par une telle approche : le secteur historique (comment se servir du cinéma pour faire de l'histoire ?), le secteur pédagogique (comment faire un film pédagogique ?), le secteur médical, etc. De fait, partout où l'audiovisuel est un outil important, un enseignement spécifique devrait être mis en place ; un tel enseignement ne saurait être le fait de "cinéastes" mais de spécialistes de la discipline formés au langage des images et des sons.

5. Venons en maintenant au cas de la pratique "lourde" : former des opérateurs, des preneurs de son, des scénaristes, des réalisateurs, etc. J'ai longtemps pensé que cela ne relevait pas de l'Université, mais on peut se demander si faire entrer ces

formations à l'Université ne serait pas une façon de les sortir du technicisme et du "professionnalisme télé" dominants (une des causes de la standardisation généralisée) - Louis Lumière est un institut universitaire, mais je ne suis pas certain que l'enseignement qu'il dispense évite toujours les défauts que je viens de citer. Pour qu'un tel enseignement produise des effets positifs, il conviendrait de ne pas le confier seulement à des professionnels (ce qui veut dire que la présence de professionnels est également indispensable), mais d'y faire intervenir des théoriciens de différentes disciplines et des artistes d'autres secteurs. Institutionnellement, il me semblerait utile de séparer cet enseignement de la filière théorique-recherche ; une séparation qui existe dans d'autres secteurs (cf. musique et musicologie). Outre que recherche et pratique correspondent à deux profils cognitifs et psychologiques différents, cette séparation me semble réclamée par la formation différente exigée dans les deux cas.

NON !

Pour répondre d'un mot à une question qui mériterait un argumentaire de plusieurs pages, je dirai brutalement NON, aussi bien sur le plan des principes qu'au regard des conditions dans lesquelles est dispensé cet enseignement. Et d'abord, l'Université n'a pas vocation à former des artistes (cinéastes) ni des techniciens (de l'audiovisuel) : on ne sort pas plus écrivain d'une licence de littérature que peintre d'un cursus d'esthétique ou violoniste d'un département de musicologie. Il y a les Beaux-Arts, des Conservatoires ou l'École des Arts et Métiers pour cela. Aussi musicologues, esthéticiens ou linguistes n'ont-ils pas jugé bon d'inclure dans leurs diplômes des modules de piano, de dessin ou d'écriture de poèmes. Pourquoi alors le contact avec la fabrication matérielle du produit doit-il par contre obligatoirement être pris en compte pour obtenir l'habilitation d'un Deug ou d'une licence dans notre domaine ? L'idée de favoriser ainsi les débouchés dans la vie active est évidemment irrecevable quand on connaît le parcours du combattant qu'imposent "les professionnels de la profession" : certes on peut briguer un poste d'assistant stagiaire sur un feuilleton TV quand on a une licence de

La formation à la théorie impose de conduire l'étudiant à se confronter très tôt aux contraintes épistémologiques et je reste convaincu que, dans ce cas, une formation *disciplinaire* (dans n'importe quelle discipline, peu importe, mais dans une discipline : sociologie, histoire, linguistique, etc.) est indispensable (c'est pourquoi, je pense, bien que j'ai contribué à sa création, que le Deug Art est *de ce point de vue*, un diplôme très contestable : il ne donne pas de formation épistémologique forte).

La filière pratique, qui devrait bien évidemment être inscrite dans le secteur Art, réclame, elle, essentiellement une formation à la créativité. Il conviendrait de donner à cet enseignement les moyens de fonctionner correctement, ce qui suppose de créer un nombre très limité de pôles (deux ou trois en France). Il suffirait d'une décision politique pour que cela soit possible. On peut rêver de productions audiovisuelles innovantes dans le cas où une telle filière serait mise en place.

Roger Odin

cinéma, mais sans plus (ni moins) de chance de l'obtenir que pour un non diplômé. C'est pourquoi il n'est pas interdit de se demander si ce relent d'"exercice pratique" imposé ne présupposerait pas quelque infériorité de notre discipline (si discipline il y a, c'est un autre débat) l'empêchant de prétendre à un enseignement théorique de plein exercice comme la littérature, la philosophie ou la musique (art ancien, donc davantage légitime). En somme, tout se passe comme s'il n'était pas vraiment possible de dégager une esthétique sans garder le contact avec l'habileté du savoir-faire, ce qui tendrait à signifier que si le cinéma n'est plus vu uniquement comme un artisanat ou une technique, il n'est pas encore considéré comme un art à part entière puisqu'on ne le traite pas tout à fait comme tel. Car s'il est bien d'affirmer ses spécificités, il ne faut pas pour autant être traité à part, c'est-à-dire, en fait, être mis à l'écart.

Si l'on considère à présent le vécu des modules pratiques proposés par les départements d'Arts du Spectacle ou de Communication, on constate qu'il est totalement utopique de vouloir enseigner avec très peu de moyens le cinéma en Faculté comme on le fait à la FEMIS, c'est-à-dire de chercher à obtenir de plusieurs centaines

d'étudiants rentrés sans sélection le même type de résultats que ceux visés par un enseignement hyper-spécialisé qui n'accepte que 20 à 30 candidats sur 2000 postulants déjà fortement motivés ! D'où le recours au travail de groupes, évidemment beaucoup trop nombreux pour que chacun puisse avoir un contact direct avec les processus de création aussi bien intellectuels (scénarisation) que manuels (accès aux machines sur le plateau de tournage et à la table de montage). D'ailleurs, même si les étudiants étaient en moins grand nombre, resterait cette croyance que curieusement personne ne semble remettre en cause : à savoir cinéma et audiovisuel sont des travaux de groupe (à l'Université)... Mais Bresson a-t-il réalisé collectivement ses films ? Non. Pas plus que Nouvel ou Bofill ne bâtissent en groupe. D'ailleurs quelle université enseigne véritablement le cinéma ? Aucune puisque celles qui n'ont pas supprimé purement et simplement ces modules ne proposent en fait qu'une initiation à la vidéo bas de gamme (pudiquement baptisée "institutionnelle"). Et il faudrait encore se demander qui enseigne quoi, évoquer les départements qui nomment "réalisation" des ateliers de scénarios eux aussi prétendument écrits à 15 ou 20 et l'impossibilité d'organiser un

contrôle individualisé des connaissances : on note donc uniquement la présence ou, pire, on attribue une note globale au groupe, c'est-à-dire à un ou deux meneurs, dix suiveurs passifs et cinq ou six absents, ce qui dévalorise complètement le diplôme obtenu (sans compter que le système actuel des "compensations" permet, en ne faisant rien en réalisation, de compenser paradoxalement sa mauvaise note en histoire ou esthétique !)...

Reste la demande - indiscutable- de tous les étudiants entrant dans le cursus... et la déception - tout aussi générale - de ceux qui y sont passés. Approfondir cette constatation conduirait probablement à déplacer la question et par là rendre les réponses moins radicales, en essayant de mieux cerner cette fameuse attente des étudiants. Est-ce bien eux qui sont demandeurs de la production d'un court métrage d'auteur (en Arts du Spectacle) ou d'un film d'entreprise (en Communication) ? Ne pourrait-on pas concevoir un autre "contenu" de ces ateliers de réalisation ?... La question est ouverte et nous attendons que le plus possible de collègues usent largement du droit de réponse à ce sujet.

René Prédal

Une centaine d'enseignants-chercheurs adhèrent déjà à l'AFECCA. Rejoignez l'association en 1998 ou renouvelez votre adhésion !

BULLETIN D'ADHÉSION A L'AFECCA

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Téléphone

e-mail :

Université ou établissement de rattachement

Adresse de l'Établissement

nom de l'UFR

statut et grade

section du CNU

Domaines de recherche

A renvoyer avec le règlement de votre cotisation (150 francs pour les titulaires, 100 pour les non-titulaires ; chèque à libeller à l'ordre de l'AFECCA) au trésorier de l'AFECCA : René Monnier, 43 rue de Tolbiac, 75013 Paris.